

FFVB. 2016 2017 FFVB.



Catégories 2016/2017	Genre	Né(e) en	Surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR
M7	M/F	2010 et après	Autorisé	Simple Surcl.	Simple Surcl.	interdit	Interdit	interdit	Interdit	interdit
М9	M/F	2008 2009		Autorisé	Autorisé	Simple Surci.	Interdit	interdit	interdit	interdit
M11	M/F	2006 2007			Autorisé	Autorise	Intendit	interdit	interdit	Interdit
M13	M/F	2004 2005				Autorisé	Simple Surci	intendit	Interdit	interdit
M15	M/F	2002 2003					Autorisé	Simple Surci.	Départemental : Simple Surcl.	Triple Surci.
									REG/NAT : Double Surcl.	
M17	Masc.	2000						Autorisé	Autorisé	Départemental : Simple Surcl. REG/NAT : Double Surcl.
M17	Fém.	2001						Autorise	Autorisé	Simple Surcl.
M20	M/F	1997 1998 1999							Autorisé	Autorisė
Seniors	M/F	1996 et Avant								Autorise au Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «Simple-Surclassement», doit présenter à l'arbitre l'un des justificatifs ci-dessous :

- ✓ sa licence sur laquelle figure la mention «Simple-Surclassement»,
- ✓ son certificat médical de type A avec la mention «Simple-Surclassement»,
- ✓ la liste des licenciés de son GSA (fichier PDF FFVB) sur laquelle figure la mention «Simple-Surclassement»

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «Double-Surclassement», doit présenter à l'arbitre l'un des justificatifs ci-dessous :

- ✓ sa licence sur laquelle figure la mention «Double-Surclassement»,
- ✓ la liste des licenciés de son GSA (fichier PDF FFVB) sur laquelle figure la mention «Double-**Surclassement»**

Suivant le tableau ci-dessus, le joueur qui pour participer aux rencontres autorisées, a besoin d'un «Triple-Surclassement», doit présenter à l'arbitre le justificatif ci-dessous :

✓ sa licence sur laquelle figure la mention «Triple-Surclassement»

De plus, en cas de Triple Surclassement, l'arbitre doit vérifier si la mention portée sur les licences compétition Volley-Ball est compatible avec l'épreuve disputée :

- a) «Triple Surclassement Régional», pour les épreuves régionales ou départementales et la coupe de France jeune (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).
- b) «Triple Surclassement National» pour les épreuves nationales, régionales ou départementales (cette mention doit obligatoirement être imprimée sur la licence).